

ÉNERGIE-CLIMAT : LES OBJECTIFS INSCRITS DANS LE CODE DE L'ÉNERGIE

par Odile Rocher

Septembre 2025

Odile Rocher, commissaire d'enquêtes publiques spécialisée dans l'évaluation des projets d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), livre ici son analyse du processus législatif en cours sur la programmation énergétique.

Certaines installations d'énergies renouvelables nouvelles et intermittentes sont imposées sans réelle prise en compte des atouts, opportunités et besoins des territoires. Cela engendre des coûts cachés considérables et freine le développement durable local.

On déplore l'absence d'un état des lieux partagé sur les installations de production d'électricité en France. Les médias restent silencieux sur les contentieux liés aux énergies renouvelables intermittentes ou diffusent des informations superficielles, erronées ou incomplètes sur la programmation énergétique. Les parlementaires eux-mêmes ne communiquent pas de bilan environnemental comparatif des différentes formes de production d'énergie, ni de synthèse des productions existantes.

Le Sénat a toutefois recentré le débat sur les grands enjeux en modifiant le Code de l'énergie. Si l'Assemblée nationale modifie à nouveau le texte voté par le Sénat, une commission mixte paritaire se réunira à la mi-octobre pour poursuivre le processus législatif.

Bien que les députés et sénateurs appelés à siéger dans cette commission mixte paritaire à l'automne 2025 ne soient pas encore officiellement désignés, les personnalités pressenties engagées sur le sujet dans les récents débats sont les suivantes:

7 Députés pressentis : Antoine Armand (Renaissance, ex-ministre de l'Économie), Aurélie Trouvé (La France Insoumise), Maud Bregeon (Renaissance), Raphaël Schellenberger (Les Républicains), Jean-Marc Zulesi (Renaissance), Aurélien Pradié (Les Républicains), Nicole Le Peih (Mouvement Démocrate – MoDem).

7 Sénateurs pressentis : Daniel Gremillet (Les Républicains), Stéphane Piednoir (Les Républicains), Vincent Louault (Horizons), Henri Alfandari (Horizons), Nicole Bonnefoy (Parti Socialiste), Ronan Dantec (Les Écologistes), Franck Menonville (Les Indépendants).

Certaines personnalités extérieures pourraient influencer indirectement les débats en raison de leurs publications scientifiques et techniques:

– Julien Aubert, ex-député (Les Républicains), auteur du rapport parlementaire de février 2019 sur « la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique »
https://questions.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b1678_rapport-fond

– Jean-Marc Jancovici, expert en énergie-climat, co-auteur de l'avis du Haut Conseil pour le Climat sur la PPE3 publié en janvier 2025
<https://www.hautconseilclimat.fr/publications/avis-sur-le-projet-de-programmation-pluriannuelle-de-lenergie-ppe3>

Objectifs inscrits dans le Code de l'énergie (loi n°2025-594 du 30 juin 2025) :

- Maintien de 60 % de production d'électricité d'origine nucléaire (article L.100-4 du Code de l'énergie)
- Production d'électricité décarbonée d'au moins 560 TWh, répartie comme suit :
 - . 360 TWh d'origine nucléaire (déjà dépassés en 2024 avec 361,7 TWh ; objectif sous-évalué, notamment avec deux réacteurs en projet dans l'Ain pour 2040)
 - . 200 TWh d'origine renouvelable (probablement sous-évalués : en 2024, déjà 150 TWh produits, dont 74,7 TWh d'hydroélectricité ; production solaire thermique en autoconsommation non comptabilisée ; potentiel photovoltaïque non estimé sur surfaces artificialisées, friches industrielles dépolluées, ou en linéaire sur infrastructures existantes — routes, digues, voies ferrées)
- Au moins 297 TWh de chaleur renouvelable et de récupération (194 TWh déjà produits en 2023 ; chiffres 2024 non consolidés ; près de 60 % issus de l'énergie-bois ; potentiel géothermique largement sous-estimé)
- Biogaz : environ 50 TWh, dont au moins 44 TWh injectés dans les réseaux (fort potentiel de développement : en 2024, il y a seulement 8 TWh de biométhane injecté)

Ces chiffres montrent que certains objectifs sont déjà atteints ou sous-estimés. Les niveaux de production — voire de surproduction — d'électricité, ainsi que les potentiels territoriaux disponibles, ne sont pas pleinement pris en compte dans la planification actuelle.
